

Une Église en sortie... de crise?

Jocelyn Girard

Les cas d'abus révélés récemment sont abominables. Les chiffres dépassent l'entendement. Et il faut craindre ce que révéleront d'autres enquêtes en cours ou à venir.

Depuis l'aveu de son propre manquement dans la crise au Chili, le pape François n'a plus hésité à dénoncer la couverture systémique des abuseurs et à démettre les évêques complices. Pour lui, la source de cette complicité est à trouver dans le cléricalisme qui a soutenu une politique de gestion défailante des abus sur mineurs.

La plupart des évêques, et des cardinaux et conférences épiscopales y sont allés de leur mea culpa, leur appel à la prière et à la repentance. Parmi les lettres pastorales publiées, celle de l'archevêque de Strasbourg¹ mérite une mention. Néanmoins, chaque déclaration épiscopale est généralement assortie de bémols pouvant miner la sincérité des regrets exprimés. En effet, la mise à distance du contexte durant lequel la plupart des faits allégués ont été accomplis et l'affirmation d'une imputabilité « partagée avec l'ensemble des laïcs » donne une impression regrettable de « oui, mais... »

Même la « Lettre au Peuple de Dieu » du pape François dilue la responsabilité spécifique du clergé et des autorités ecclésiales. « Aujourd'hui, écrit le pape, nous avons à relever le défi en tant que peuple de Dieu », comme si, soudainement, il ne s'agissait plus seulement d'une expression théologique, mais bien d'une réalité concrète...

L'historien Frédéric Gugelot lui oppose un jugement accablant : « Pour l'institution elle-même, le mal est fait. La confiance est rompue. C'est son fonctionnement qui a permis à de tels crimes de se dissimuler et de se perpétuer. Aucun évêque, archevêque, cardinal et donc pape qui puisse être épargné, non par culpabilité personnelle, mais par responsabilité générale. »²

À tout pouvoir, il faut des contre-pouvoirs efficaces. L'Église ne peut échapper à cette règle.



L'heure est désormais aux actions

Victime d'un prêtre abuseur, John Swales a estimé que la lettre du pape n'allait pas assez loin. « Toute excuse sans geste concret est vide de sens », lui a-t-il écrit. La première chose et la plus essentielle, croit-il, c'est que les victimes puissent être écoutées et crues par les évêques à qui il demande d'« écouter dans le silence les histoires d'horreur des victimes et de leurs familles »³.

Une simple reconnaissance générale ne suffit pas. En outre, il serait injuste de se limiter à quelques témoignages triés, comme cela arrive souvent. Il importe d'écouter toutes les victimes qui veulent s'exprimer, incluant celles dont le pardon est loin d'être accordé. Pour faire œuvre de réparation, « tout le peuple de Dieu » doit se mettre à l'écoute.

Dans la mise à jour de sa politique de « Protection des personnes mineures contre les abus sexuels »⁴, la Conférence des évêques catholiques du Canada s'engage fermement par des mesures qui devraient éviter tout égarement futur. Mais les évêques n'en auront pas fini avec le passé tant que la reconnaissance restera incomplète.

La parole libre souvent mieux que les poursuites juridiques, même si celles-ci y contribuent. Or, nous disposons d'un modèle éprouvé avec la Commission de vérité et de réconciliation du Canada sur les pensionnats autochtones. C'est une instance semblable, instaurée en partenariat avec les pouvoirs publics, qui devrait être soutenue et autorisée à tenir des audiences dans tous les

Une gouvernance magistérielle exclusivement masculine est un contresigne, dans un monde où il n'est plus possible de fonctionner sans une égalité réelle.

L'ordination ne devrait plus être un a priori pour déterminer la compétence et l'autorité en matière de gouvernance ecclésiale.

diocèses non enquêtés. Un engagement ferme de l'Église auprès de telles instances serait un autre signe de sa détermination à écouter en vérité et à faire confiance à la justice réparatrice.

Si cela vaut pour le dépistage et la condamnation des abuseurs et de leurs couvreurs, il y a par ailleurs bien d'autres réformes à envisager. Le schisme passif provoqué par les fidèles ayant quitté la barque avant son naufrage ne peut avoir échappé à l'Esprit. L'ère du service pastoral trop souvent associé au pouvoir clérical doit être dépassée. À tout pouvoir, il faut des contre-pouvoirs efficaces. L'Église ne peut échapper à cette règle.

Une gouvernance magistérielle exclusivement masculine est un contresigne, dans un monde où il n'est plus possible de fonctionner sans une égalité réelle. Ce que reprochent à l'Église tant de mouvements de la société civile ne peut plus être balayé du revers de la main, comme si elle n'avait de conseils à recevoir de quiconque! La misogynie encore bien incrustée, l'homophobie patente et le rapport à la sexualité en général, présents dans les causes des abus, figurent au-dessus des nombreux sujets qui nécessitent une révision de la théologie et de la morale catholiques.

Si autrefois tout se résolvait par des clercs au sein d'une hiérarchie excluant les non-ordonnés, il n'est plus possible, désormais, après l'appel du pape, de ne pas compter sur les autres membres marqués du même baptême. Un petit nombre de femmes ou d'hommes avec droit de parole,

sans droit de vote, lors des synodes comme celui sur les jeunes, ne peut remplir cet objectif. L'ordination ne devrait plus être un a priori pour déterminer la compétence et l'autorité en matière de gouvernance ecclésiale.

Chaque vocation a sa place dans l'Église, et chaque baptisé, ordonné ou non, a la responsabilité de collaborer avec les autres. Le temps est peut-être venu de délier par nature l'ordination et le pouvoir et même d'en soulager un grand nombre de prêtres. Toute fonction ou instance ecclésiale, en plus d'être limitée dans le temps, ne devrait plus manquer à représenter « toutes les composantes du Peuple de Dieu »⁵.

Évoquer, comme certains, un synode sur les abus sexuels est certes une option sérieuse. Espérons que l'idée soit reprise lors de la rencontre du pape avec les présidents des conférences épiscopales. Mais au-delà de la crise et pour que l'Église demeure « en sortie », ne devons-nous pas exhorter le pape François à se montrer cohérent avec son appel au peuple, en convoquant « toutes ses composantes » à une réflexion en profondeur visant à crever l'abcès du cléricalisme et du pouvoir? Un tel exercice a un nom : un concile.

**« Ah, puisse tout le peuple de Yahvé être prophète, Yahvé leur donnant son Esprit ! »
(Nombres 11, 29)**

¹ <https://fr.calameo.com/read/00009813611c7f45543ea>

² « Abus sexuels : la réforme de l'Église ne peut plus attendre », *The Conversation*, 17 septembre 2018.

³ « Une victime canadienne répond au pape François ». *Présence Information religieuse*, 19 septembre 2018.

⁴ Cf. https://www.cccb.ca/site/images/stories/pdf/Protection_des_personnes_mineures_2018.pdf Le délai de prescription pour porter plainte demeure une contrainte majeure pour les victimes (cf. *Le Devoir*).

⁵ Cf. « Lettre au peuple de Dieu » du pape François.

Jocelyn Girard est agent de pastorale et professeur de théologie à Saguenay. Père de cinq enfants, dont trois présentant une différence, il a été responsable de deux communautés de l'Arche (Jean Vanier) en France et à Montréal. Il est également chroniqueur à l'agence de presse *Présence information religieuse*.

